

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 23 novembre 2016 à 19 h 00. Conformément à l'article 210.26 *du Code municipal du Québec*, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, préside la séance jusqu'à ce que le préfet soit élu, soit jusqu'au point 4 inclusivement de l'ordre du jour. À compter du point 5 de l'ordre du jour, monsieur Guillaume Tremblay, préfet, préside la séance.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 577-11-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 578-11-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion du point 10.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des modalités d'élection du préfet
4. Élection du préfet
5. Nomination du préfet suppléant
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2016
7. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 16 novembre 2016
8. Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2016
9. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2016
10. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 10.1 Appui à la Fédération de l'UPA de Lanaudière - Programme de crédit de taxes foncières agricoles
11. Rapport du comité d'aménagement

12. Rapport de comité de transport
13. Adoption de l'offre de service 2017 pour le transport adapté
14. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté pour l'année financière 2017
15. Demandes de dérogation
16. Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017
17. Service des jours fériés pour l'année 2017
18. Gratuité des passages les 25 et 26 décembre 2016 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2017
19. Demande afin de connaître la méthodologie de facturation relativement au dossier de la gratuité pour les citoyens résidant sur son territoire âgés de 65 ans et plus
20. Demande au comité de transition - Autorisation de se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne actuellement en vigueur
21. Demande au comité de transition - Autorisation de se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins actuellement en vigueur
22. Autorisation de paiement à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) - Achat de matériel de vente et perception
23. Adoption des prévisions budgétaires 2017 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière
24. Programme quinquennal d'immobilisations 2017-2021 du transport en commun
25. Modification de l'horaire des circuits internes numéros 1, 5, 41 et 45, à partir du 4 décembre 2016
26. Modification de l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 25, 30, 30G, et 140, à partir du 4 décembre 2016
27. Impression d'horaires d'autobus
28. Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga – Frais annuels d'hébergement du site internet d'Urbis
29. Adoption des prévisions budgétaires 2017
30. Affectation de surplus réservés aux recettes 2017
31. Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2017
32. Tourisme des Moulins – Participation financière pour l'année 2017
33. Table des préfets et des élus de la couronne Nord – Participation financière pour

l'année 2017

34. Table des préfets et des élus de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2017
35. Adoption de la politique d'investissement du fonds local d'investissement (FLI) commune de la MRC Les Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
36. Mandat - Services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins
37. Dépôt du Rapport d'activités 2016 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM
38. Autorisation de signature – Addenda #1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
39. Autorisation de signature - Programme de partenariat annuel 2016-2017 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
40. Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym
41. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2017
42. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2017
43. Programme de partenariat pour la Soirée des Grands Vins au profit du Relais pour la Vie de Terrebonne – Mascouche
44. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en vue de la conception et la diffusion d'une pièce de théâtre dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
45. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 96-2 amendant le règlement numéro 96 afin de modifier l'article 8 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté
46. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 132-1 amendant le règlement numéro 132 intitulé « *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* »
47. Calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
48. Calendrier 2017 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins
49. Autorisation de paiement à la firme Aménatech Inc. – Services professionnels en

ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #3)

50. Acceptation des avis de changement numéros 2, 4 et 6 et autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #2)
51. Autorisation de paiement à l'entreprise L. Laporte de Bayonne Inc. - Projet d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne (certificat de paiement #2)
52. Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau CE033, à l'est de la rue Andrassy, sur les lots 1027-124 et 1027-123
53. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2017
54. Approbation du constat d'infraction numéro 0000469 de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2 de la MRC Les Moulins pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
55. Dépôt de la version officielle du plan de développement de la zone agricole (PDZA)
56. Mandat pour le ramassage des produits recyclables dans les paniers à rebuts
57. Aéroport de Mascouche – Appui à l'opposition des villes de Mascouche et Terrebonne
58. Félicitations aux membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et aux membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM)
59. Autres sujets
  - 59.1 Gestion de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
60. Période de questions
61. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 579-11-16 Adoption des modalités d'élection du préfet

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'élection du préfet, conformément aux articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités et procédures d'élection ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE les modalités et procédures suivantes soient appliquées pour l'élection du préfet:

- 1) QU'une période de mise en candidature soit permise avant le vote au scrutin secret.
- 2) QUE le scrutin se tienne à l'aide de bulletins de vote spécialement prévus à cette fin.

ADOPTÉE

10 580-11-16

Élection du préfet

CONSIDÉRANT les modalités d'élection adoptées par le conseil et contenues dans la résolution numéro 10 579-11-16;

MISE EN NOMINATION

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, soit mis en nomination pour le poste de préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier demande à monsieur Guillaume Tremblay s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet.

Monsieur Guillaume Tremblay accepte.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Tremblay, a accepté de briguer les suffrages au poste de préfet;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis et recueilli les bulletins de vote;

Je, soussigné, Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, certifie sous mon serment d'office qu'après le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, le résultat est :

Tous les bulletins (11) sont pour monsieur Guillaume Tremblay au poste de préfet.

EN CONSÉQUENCE, je déclare monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, élu au poste de préfet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 581-11-16

Nomination du préfet suppléant

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit nommer un préfet suppléant, lequel doit être choisi parmi les maires ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Stéphane Berthe, maire de la Ville de Terrebonne, soit et est nommé préfet suppléant.

ADOPTÉE

10 582-11-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 583-11-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 16 novembre 2016

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 16 novembre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 584-11-16 Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2016

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 207 987,12\$ pour le mois de novembre 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Novembre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-101 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 21 073,14\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 585-11-16 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2016

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2016, pour un montant de 2 759 728,34\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-102 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 314,14\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'octobre 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 586-11-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2016* »).

ADOPTÉE

10 587-11-16 Appui à la Fédération de l'UPA de Lanaudière - Programme de crédit de taxes foncières agricoles

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu ;
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année ;
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires,
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux liés à la fiscalité foncière;

CONSIDÉRANT que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Fédération de l'UPA de Lanaudière dans sa demande auprès du ministère du Revenu et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités(FQM);

QUE la présente résolution soit transmise à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, au ministère du Revenu, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 588-11-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 23 novembre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 589-11-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 23 novembre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 590-11-16 Adoption de l'offre de service 2017 pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d'adopter l'offre de service 2017 pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service 2017 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

10 591-11-16 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté pour l'année financière 2017

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:



QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 1 084 213,00\$ sur un budget total de 2 012 449,00\$ pour l'année financière 2017.

ADOPTÉE

10 592-11-16 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Sophie Bellerose afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté pour se rendre à Laval afin de répondre aux besoins spécifiques de sa fille ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Hélène Fortin, directrice de l'Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN), afin de permettre à mesdames Claire Dehaut et Denyse Guay, respectivement administratrice et vice-présidente de l'APHPRN, de bénéficier du transport adapté pour participer aux rencontres du conseil d'administration qui ont lieu les premiers jeudis de chaque mois, de 9h00 à 12h00, au Centre à Nous à Repentigny, et ce, du 6 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent en partie la demande de dérogation déposée par madame Sophie Bellerose afin de permettre à sa fille de bénéficier du transport adapté pour se rendre à Laval, une fois par semaine jusqu'en juin 2017 pour répondre à des besoins spécifiques.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation déposée par madame Hélène Fortin, directrice de l'Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN), afin de permettre à mesdames Claire Dehaut et Denyse Guay, respectivement administratrice et vice-présidente de l'APHPRN, de bénéficier du transport adapté pour participer aux rencontres du conseil d'administration qui ont lieu les premiers jeudis de chaque mois, de 9h00 à 12h00, au Centre à Nous à Repentigny, et ce, du 6 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2017.

ADOPTÉE

10 593-11-16 Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, tels que décrits à l'annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 594-11-16 Service des jours fériés pour l'année 2017

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants :

1<sup>er</sup> janvier 2017  
2 janvier 2017  
14 avril 2017  
17 avril 2017  
22 mai 2017  
24 juin 2017  
1<sup>er</sup> juillet 2017  
4 septembre 2017  
9 octobre 2017  
25 décembre 2017  
26 décembre 2017

ADOPTÉE

10 595-11-16 Gratuité des passages les 25 et 26 décembre 2016 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 25, 26 décembre 2016 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2017 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉE

10 596-11-16 Demande afin de connaître la méthodologie de facturation relativement au dossier de la gratuité pour les citoyens résidant sur son territoire âgés de 65 ans et plus

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins offre, depuis de nombreuses années, la gratuité aux citoyens résidant sur son territoire âgés de 65 ans et plus ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'en prévaloir, les citoyens doivent se présenter avec une pièce d'identité et une preuve de résidence au terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QU'au terminus, un titre annuel à 0\$ est mis sur le support CPCT OPUS et ainsi, cette mesure ne génère aucun coût pour la MRC Les Moulins car les autobus ont la capacité résiduelle pour accueillir d'autres usagers à même l'offre minimale identifiée étant entendu qu'advenant un débordement et l'ajout de véhicules supplémentaires, la mesure devra être réévaluée ;

CONSIDÉRANT QUE la perte de revenus est, quant à elle, plus difficile à cerner ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation continue des revenus et la faible utilisation du transport par les détenteurs de titre (moyenne de 5 déplacements par mois) nous permet de penser que la mesure a attiré de nouveaux usagers (en l'absence de cette mesure, ces usagers n'auraient pas utilisé le transport en commun) et qu'ainsi, il n'y a donc pas vraiment de perte de revenus associée ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée de la nouvelle gouvernance, il devra y avoir harmonisation des titres tarifaires ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre compréhension, les villes qui voudront offrir de la gratuité à leur population pourront le faire mais elles devront payer à l'exploitant, le revenu ainsi perdu ;

CONSIDÉRANT QUE la préoccupation de la MRC Les Moulins réside justement dans la méthode de calcul pour identifier la perte de revenus ;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins du présent exercice, la MRC Les Moulins a identifié trois (3) façons de calculer la perte de revenus mais d'autres méthodes pourraient également être utilisées :

	Nombre de titres en circulation	Coût d'un titre mensuel	Nombre de passages	Coût d'une lisière (6 passages)	Coût d'un passage au comptant
	15 750	37\$	74 583	8,75\$	2,75\$
<b>Coût de la mesure</b>	<b>582 750\$ (coût théorique)</b>			<b>108 766,88\$</b>	<b>205 103,25\$</b>

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est d'avis qu'étant donné que les usagers font en moyenne 5 déplacements par titre émis (nombre de passages/nombre de titres en circulation) et que si la gratuité n'était pas sur support OPUS (l'intérêt du support OPUS est le contrôle de l'identité de l'utilisateur du titre) les usagers utiliseraient probablement des lisières (le paiement comptant n'est pas retenu dans la mesure où il n'y a aucun tarif comptant réduit à la MRC Les Moulins) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins aimerait connaître rapidement l'orientation du comité de transition relativement à la méthode de calcul qui sera utilisée pour le calcul des frais qui seront chargés aux municipalités puisque cette méthode et les coûts afférents permettront à la MRC de prendre une décision éclairée ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins recommande au comité de transition de retenir comme méthodologie de facturation relativement au dossier de la gratuité pour les citoyens résidant sur son territoire âgés de 65 ans et plus, la solution suivante : de facturer chaque passage au prix équivalent d'un billet sur une lisière, cette méthode de calcul s'avérant la plus juste et la plus équitable.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à monsieur Paul Côté, président du comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi n° 76, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à madame Diane Lavoie, présidente de l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM), aux organismes de transport membres de l'AQTIM ainsi qu'aux villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉE

10 597-11-16

Demande au comité de transition - Autorisation de se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne actuellement en vigueur

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 9846-03-15, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un contrat à l'entreprise Gestion Termico Inc. pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat arrive à échéance le 16 avril 2017 et la MRC Les Moulins aimerait se prévaloir de son option de prolongation de deux (2) ans prévue au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit aviser l'entreprise au moins soixante (60) jours avant l'échéance du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que la présente résolution est assujettie à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 d'autoriser la MRC les Moulins à se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne actuellement en vigueur.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation demandée conditionnellement à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76.

ADOPTÉE

10 598-11-16

Demande au comité de transition - Autorisation de se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins actuellement en vigueur

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 9847-03-15, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un contrat à l'entreprise Groupe Marketing International Inc. (GMI), afin d'assurer le service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat arrive à échéance le 16 avril 2017 et la MRC Les Moulins aimerait se prévaloir de son option de prolongation de deux (2) ans prévue au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit aviser l'entreprise au moins soixante (60) jours avant l'échéance du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que la présente résolution est assujettie à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 d'autoriser la MRC les Moulins à se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation demandée conditionnellement à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76.

ADOPTÉE

10 599-11-16

Autorisation de paiement à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) - Achat de matériel de vente et perception

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de matériel de vente et perception, soit 4 000 cartes OPUS, 4 000 étuis de plastique, 9 rubans et 9 cartes nettoyantes pour les anciens équipements Zebra, 3 rubans et 3 cartes nettoyantes pour les nouveaux équipements Zebra au montant de 6 995,28\$, excluant les taxes et la livraison ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 6 995,28\$, excluant les taxes et les frais de livraison, relativement à l'achat de matériel de vente et perception.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-103 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 995,28\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 600-11-16

Adoption des prévisions budgétaires 2017 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2017 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2017 du Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière, telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 5 707 615,00\$.

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière, tel que transmis à la MRC Les Moulins et donc copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière.

ADOPTÉE

10 601-11-16 Programme quinquennal d'immobilisations 2017-2021 du transport en commun

Après étude par le conseil :

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE les dépenses d'immobilisations apparaissant dans le document intitulé « *Programme quinquennal d'immobilisation 2017-2021* » pour le transport en commun, soient et sont acceptées.

ADOPTÉE

10 602-11-16 Modification de l'horaire des circuits internes numéros 1, 5, 41 et 45, à partir du 4 décembre 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 1, 5, 41 et 45 soit et est modifié à partir du 4 décembre 2016 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 603-11-16 Modification de l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 25, 30, 30G, et 140, à partir du 4 décembre 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 25, 30, 30G et 140 soit et est modifié à partir du 4 décembre 2016 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 604-11-16 Impression d'horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 10 novembre 2016 de l'entreprise Trans-Graphique au montant de 4 992,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 69 000 horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 10 novembre 2016 de l'entreprise Trans-Graphique, soit et est retenue pour l'impression de 69 000 horaires d'autobus, au montant de 4 992,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 4 992,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-104 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 992,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 605-11-16 Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga – Frais annuels d'hébergement du site internet d'Urbis

CONSIDÉRANT la facture numéro 20410, datée du 4 novembre 2016, transmise par l'entreprise Pénéga, relativement aux frais annuels d'hébergement du site internet d'Urbis, au montant de 1 200,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Pénéga, la somme de 1 200,00\$, excluant les taxes, relativement aux frais annuels d'hébergement conformément à la facture numéro 20410, datée du 4 novembre 2016, transmise par ladite entreprise.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-105 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Publicité information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 606-11-16 Adoption des prévisions budgétaires 2017

Après étude par le conseil :

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la MRC Les Moulins pour un total de 38 384 833,00\$ dont 31 122 745,00\$ au transport en commun et 2 012 449,00\$ au transport adapté, soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins – Prévisions budgétaires 2017* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités, le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉE

10 607-11-16 Affectation de surplus réservés aux recettes 2017 (Abrogée par résolution numéro 10 737-02-17)

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QU'une somme de 1 830 196,00\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2017.

ADOPTÉE

10 608-11-16 Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement du CLDEM ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM, un montant de 703 775,00\$ en contribution municipale et d'un montant provenant de la contribution gouvernementale estimé approximativement à 226 089,00\$ pour l'année 2017. Les déboursés seront faits conformément à l'Entente de délégation au Centre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-106 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant estimé de 929 864,00\$, poste budgétaire 2621-970 «CLDE des Moulins», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 609-11-16 Tourisme des Moulins – Participation financière pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de Tourisme des Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme de 260 000,00\$, répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-107 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 260 000,00\$, poste budgétaire 2622-970 « *Tourisme des Moulins* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 610-11-16 Table des préfets et des élus de la couronne Nord – Participation financière pour l’année 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s’engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de la couronne Nord 23,50% de ses coûts jusqu’à concurrence d’une somme de 40 552,00\$ pour l’année 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-108 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 40 552,00\$, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 611-11-16 Table des préfets et des élus de Lanaudière – Participation financière pour l’année 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s’engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de Lanaudière 18,35% de ses coûts jusqu’à concurrence d’une somme de 59 628,89\$ pour l’année 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-109 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 59 628,89\$, poste budgétaire 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 612-11-16 Adoption de la politique d'investissement du fonds local d'investissement (FLI) commune de la MRC Les Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 526-09-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un avenant au contrat de prêt entre la MRC Les Moulins et le ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit établir sa politique d'investissement et la déposer auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la politique d'investissement du fonds local d'investissement (FLI) commune de la MRC Les Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit est adoptée, le tout dans le cadre d'un avenant au contrat de prêt entre la MRC Les Moulins et le ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional.

QUE copie de la présente résolution et de la politique d'investissement (FLI) commune de la MRC Les Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) soit et est transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

10 613-11-16 Mandat - Services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que deux entreprises ont soumissionné soit : Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 18 novembre 2016 à 11h00 et ouverte publiquement à 11h01, soit : Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 21 novembre 2016 à 10h00 afin d'analyser la(les) soumission(s) reçue(s) selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage le tout conformément au calcul prévu au même article :

<u>Firme</u>	<u>Pointage</u>	<u>Montant</u>
SODAM	18,845	75 350,00\$
SODECT	10,986	109 226,25\$

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) qui a déposé dans le délai fixé, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise de la Société de développement et d'animation de Mascouche SODAM pour des services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins pour un montant de 75 350,00\$, le tout conformément à la soumission ouverte le 18 novembre 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-110 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 75 350,00\$, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 614-11-16

Dépôt du Rapport d'activités 2016 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 300-03-16, adoptée le 8 mars 2016, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du protocole d'entente pour le financement des marchés publics moulinois, lequel prévoyait une contribution de la part de la MRC Les Moulins d'une somme de 40 000,00\$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu'une somme représentant 25% de l'aide soit accordée conditionnellement au dépôt du rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2016 a été remis;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'activités 2016 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à versé à la SODAM, la somme de 25% de l'aide financière accordée pour l'année 2016, soit 10 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-111 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$ poste budgétaire 2622-974 « *SODAM* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 615-11-16 Autorisation de signature – Addenda #1 à l’Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d’une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l’Accord de partenariat avec les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015 prévoit notamment la reconduction du Fonds de développement des territoires, pour une période de quatre (4) ans, soit pour les années financières 2016-2017 à 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE, tenant compte de cet Accord les parties soit le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la MRC les Moulins souhaitent modifier l’Entente relative au Fonds de développement des territoires ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’Addenda #1 à l’Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire afin, notamment, de prolonger ladite entente jusqu’au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

10 616-11-16 Autorisation de signature - Programme de partenariat annuel 2016-2017 avec la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins (CCIM) a pour mission de réunir des gens d’affaires dynamiques et soucieux de l’ascension économique et sociale de leur communauté, tout en veillant aux intérêts de ses membres, afin d’assurer la prospérité et la pérennité des entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE pour accomplir sa mission, la CCIM doit s’associer avec des partenaires annuels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire contribuer à la mission de la CCIM ;

CONSIDÉRANT l’Entente de partenariat annuel entre la MRC Les Moulins et la CCIM par laquelle la MRC Les Moulins s’engage à payer à la CCIM un montant de 25 800,00\$ en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat annuel avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM un montant de 25 800,00\$ en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-112 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 25 800,00\$, poste budgétaire 2622-976 «*Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 617-11-16 Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club de gymnastique Viagym Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym Inc. et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent s'est terminé le 11 septembre 2016;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler, aux mêmes termes et conditions, le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym Inc. prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2017, soit indexé de 0,4% selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-113 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 222 302,28\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 «*Club Viagym*».

ADOPTÉE

10 618-11-16 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2017

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2017, la cotisation annuelle étant de 521,99\$ incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-114 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 521,99\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 619-11-16 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 10 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2017 au coût de 287,44\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-115 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,44\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 620-11-16 Programme de partenariat pour la Soirée des Grands Vins au profit du Relais pour la Vie de Terrebonne – Mascouche

CONSIDÉRANT la soirée du Relais pour la vie de la région des Moulins qui aura lieu le 23 novembre 2016, au club de Golf Le Mirage à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite collaborer à l'événement à titre de partenaire, pour un montant de 5 000,00\$ ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent de participer à la soirée du Relais pour la vie de la région des Moulins à titre de partenaire, pour un montant de 5 000,00\$ en échange d'une visibilité proportionnelle.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-116 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, poste budgétaire 2110-311 «*Frais de représentation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 621-11-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en vue de la conception et la diffusion d'une pièce de théâtre dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en vue de la conception et la diffusion d'une pièce de théâtre qui vise la sensibilisation à la différence culturelle, et ce, dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en vue de la conception et la diffusion d'une pièce de théâtre qui vise la sensibilisation à la différence culturelle, et ce, dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 622-11-16 Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 96-2 amendant le règlement numéro 96 afin de modifier l'article 8 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté

Monsieur Stéphane Berthe, donne avis de motion amendant le règlement numéro 96 répartissant le montant de certaines dépenses entre les municipalités membres de la MRC Les Moulins et décrétant la répartition des dépenses de la MRC Les Moulins.

L'objet de ce règlement est d'amender l'article 8 du règlement numéro 96 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté.

10 623-11-16 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 132-1 amendant le règlement numéro 132 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins »

Monsieur Guillaume Tremblay, préfet, donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement numéro 132-1 modifiant le règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins afin de tenir compte de l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1), et ce, pour ajouter l'article 5.7, lequel interdit à tout employé de la MRC Les Moulins de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

10 624-11-16 Calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances régulières du conseil;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2017* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2017* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

10 625-11-16

Calendrier 2017 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2017* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2017* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

ADOPTÉE

10 626-11-16

Autorisation de paiement à la firme Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 111-10-15, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Aménatech Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des plans et devis ont été complétés et que la demande de certificat d'autorisation a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 11 octobre 2016 au montant de 7 770,00\$, excluant les taxes, pour le décompte numéro 3, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 7 770,00\$, excluant les taxes, à la firme Aménatech Inc. pour le décompte numéro 3, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, en vue des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon



dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la facture du 11 octobre 2016 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-109 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 111-10-15.

ADOPTÉE

10 627-11-16

Acceptation des avis de changement numéros 2, 4 et 6 et autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT les avis de changement numéros 2, 4 et 6 aux montants respectifs de 559,50\$, 2 037,02\$ et 480,20\$, excluant les taxes et l'état d'avancement des travaux, dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 17 novembre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins au montant de 12 182,05\$ (incluant les avis de changement numéros 2, 4 et 6, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 2, relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche effectués par l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Ltée, lesquels ont été autorisés par la résolution numéro 10 529-09-16;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les avis de changement numéros 2, 4 et 6 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Ltée, la somme de 12 182,05\$ (incluant les avis de changement numéros 2, 4 et 6, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 2, relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 novembre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit n° 2016-89 ayant déjà été émis

ADOPTÉE

10 628-11-16

Autorisation de paiement à l'entreprise L. Laporte de Bayonne Inc. - Projet d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 17 novembre 2016 transmise par madame Amélie Parmentier, ingénieure de la MRC Les Moulins, au montant de 531,76\$, incluant les taxes et correspondant à la retenue de 10%, représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise L. Laporte de Bayonne Inc., la somme de 531,76\$, incluant les taxes et correspondant à la retenue de 10%, représentant le certificat de paiement numéro 2, relativement aux travaux d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 novembre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure de la MRC Les Moulins, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 079-09-15.

ADOPTÉE

10 629-11-16 Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau CE033, à l'est de la rue Andrassy, sur les lots 1027-124 et 1027-123

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'entreprise Écogepro pour des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau CE033, à l'est de la rue Andrassy, sur les lots 1027-124 et 1027-123 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 23 novembre 2016 au montant de 8 700,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Écogepro pour des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau CE033, à l'est de la rue Andrassy, sur les lots 1027-124 et 1027-123 pour un montant de 8 700,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services datée du 23 novembre 2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-117 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 700,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 630-11-16 Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2017

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC participe financièrement pour un montant de 25 000\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2017, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 15 670,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2017, le tout selon les modalités suivantes :

- 1er versement (40%) à la signature du contrat;
- 2ème versement (35%) le 15 juillet 2017;
- 3ème versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-118 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 15 670,00\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 631-11-16

Approbation du constat d'infraction numéro 0000469 de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2 de la MRC Les Moulins pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT le constat d'infraction numéro 0000469, daté du 31 octobre 2016 de la Ville de Terrebonne pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le constat d'infraction numéro 0000469, daté du 31 octobre 2016 de la Ville de Terrebonne pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit trouvé conforme et en conséquence approuvé, la MRC Les Moulins se réservant tous ses droits et recours si requis.

ADOPTÉE

10 632-11-16 Dépôt de la version officielle du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT la version officielle du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* présentée aux membres du comité d'aménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la version officielle du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* soit et est déposée et qu'une copie du document soit déposée sur le site internet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 633-11-16 Mandat pour le ramassage des produits recyclables dans les paniers à rebuts

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de donner un mandat pour le ramassage des produits recyclables dans les paniers à rebuts de certains autobus;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro datée du 16 novembre 2016, au montant de 9,23\$ par panier à rebuts, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro datée du 16 novembre 2016, au montant de 9,23\$ par panier à rebuts, excluant les taxes, pour le ramassage des produits recyclables dans les paniers à rebuts de certains autobus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-118-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 9,23\$ par panier à rebuts, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 634-11-16 Aéroport de Mascouche – Appui à l'opposition des villes de Mascouche et Terrebonne

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Mascouche de mettre fin aux opérations de l'aéroport de Mascouche en reprenant possession des terrains lui appartenant pour créer un pôle de développement mixte (pôle multifonctionnel);

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport de Mascouche a identifié un terrain situé sur les territoires des villes de Terrebonne et de Mascouche pour relocaliser l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'aérodrome n'est pas prévu sur le territoire de la MRC Les Moulins comprenant les villes de Terrebonne et Mascouche, et ce, tant au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au schéma d'aménagement révisé et au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins, qu'au plan et à la réglementation d'urbanisme des villes de Terrebonne et Mascouche;

CONSIDÉRANT la présence de boisés d'intérêt, de cours d'eau et de milieux humides sur le territoire envisagé pour la relocalisation;

CONSIDÉRANT le mémoire déposé par la MRC Les Moulins dans le cadre de la consultation tenue sur le projet à la demande du ministre Marc Garneau ;

CONSIDÉRANT la position annoncée par le ministère des Transports du Canada, le 4 novembre 2016, de ne pas s'objecter à l'aménagement du nouvel aérodrome situé à la fois dans les villes de Mascouche et de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réaffirme au ministre des Transports du Canada, monsieur Marc Garneau et à la Corporation de l'aéroport de Mascouche, l'opposition de la MRC Les Moulins au projet de l'aérodrome de Mascouche puisqu'il n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins, au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins ainsi qu'au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, madame Catherine McKenna, d'évaluer les impacts qu'aurait ce projet sur l'environnement, notamment en ce qui a trait aux boisés, aux milieux humides et aux espèces en péril.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, d'ordonner la tenue d'une étude du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) sur le projet d'implantation d'un aérodrome à Terrebonne et Mascouche.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports du Canada, monsieur Marc Garneau, à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, madame Catherine McKenna, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, au député fédéral de Terrebonne, monsieur Michel Boudrias, au député fédéral de Montcalm, monsieur Luc Thériault, à monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale, député de L'Assomption, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal, à monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche et monsieur Stéphane Berthe, maire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 635-11-16 Félicitations aux membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et aux membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM)

CONSIDÉRANT la nomination des membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT la nomination des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins félicite les membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM) pour leur nomination.

ADOPTÉE

10 636-11-16 Gestion de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (2015, chapitre 8, projet de loi 28) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 et sanctionnée par le lieutenant-gouverneur le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation signée entre les six (6) MRC de Lanaudière et la Table des préfets de Lanaudière déléguant à celle-ci, certaines compétences en développement régional;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la possibilité de déléguer à la Table de nouveaux mandats régionaux, à la demande expresse des MRC;

CONSIDÉRANT les négociations avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en vue de signer une entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière et visant principalement à soutenir et à renforcer la pratique et la diffusion artistiques;

CONSIDÉRANT que les six (6) MRC du territoire de Lanaudière ont résolu de s'engager dans le cadre de cette entente, rendant sa portée régionale;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert des sommes prévues à la résolution #10 559-10-16 à la Table des préfets de Lanaudière et lui demande d'assumer la gestion de l'entente, en partenariat avec le CALQ, en vertu de l'article 1.1 de l'entente de délégation intervenue entre les MRC et la Table des préfets de Lanaudière, permettant ainsi à la Table de :

- Transmettre les sommes de toutes les MRC en un seul versement au CALQ, tel qu'entendu avec le CALQ ;
- Adopter les recommandations soumises par le comité d'analyse du CALQ ; ;
- Déléguer un observateur au comité de sélection des projets ;
- Convenir avec le CALQ d'un mode de versement des sommes pour le financement des projets;
- Tenir un registre par territoire des projets et versements et remettre à chaque MRC, à la fin de l'entente, les sommes non utilisées pour leur territoire respectif.

QUE dans l'éventualité où il serait impossible pour le CALQ de procéder ainsi à partir de l'an 2, et conditionnellement à l'accord des autres MRC, le conseil de la MRC Les Moulins autorise le maintien du mécanisme de distributions de fonds aux projets par MRC prévu à l'entente, tout en déléguant à la Table des préfets de Lanaudière le rôle de suivi et d'observateur à cette entente, ainsi que l'approbation des recommandations soumises par le comité d'analyse du CALQ.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne le préfet et le préfet suppléant, membre du comité administratif de la MRC Les Moulins, à agir comme gestionnaire de l'entente, pour et au nom de la MRC Les Moulins, au sein du conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière et à engager les sommes prévues au protocole d'entente liant les six (6) MRC, la Table des préfets de Lanaudière, Culture Lanaudière et le CALQ pour et au nom de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer ladite entente pour et au nom de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Céline Lavallée, directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale au CALQ, à madame Dominique Masse, coordonnatrice de la Table des préfets de Lanaudière et à Madame Andrée St-Georges, directrice générale de Culture Lanaudière ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Un citoyen s'informe relativement au point 53 de l'ordre du jour. Monsieur Cantin, citoyen de Mascouche, questionne concernant les points 11, 29, 43, 53 et 54 de l'ordre du jour. Monsieur Houle demande des précisions à propos des points 16 et 19. Monsieur Henri, citoyen de Mascouche, félicite le préfet pour son élection et questionne au sujet du point 57 de l'ordre du jour. Finalement, monsieur Houle reprend la parole et pose une question relativement aux points 47 et 48.

10 637-11-16

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier